

**Gouvernance des Produits MiFID II / Marché Cible : contreparties éligibles et clients professionnels uniquement** - Uniquement pour les besoins du processus d'approbation du produit du producteur, l'évaluation du marché cible des Titres, en prenant en compte les cinq catégories mentionnées au point 19 des orientations publiées par l'Autorité Européenne des Marchés Financiers le 3 août 2023, a mené à la conclusion que : (i) le marché cible des Titres comprend les contreparties éligibles et clients professionnels uniquement, tels que définis par la Directive 2014/65/UE (telle que modifiée, **MiFID II**) ; et (ii) tous les canaux de distribution des Titres à des contreparties éligibles ou à des clients professionnels sont appropriés. Toute personne qui par la suite, offre, vend ou recommande les Titres (un **distributeur**) devrait prendre en compte l'évaluation du marché cible réalisée par le producteur. Cependant un distributeur soumis à MiFID II est tenu de réaliser sa propre évaluation du marché cible des Titres (en retenant ou en affinant l'évaluation du marché cible faite par le producteur) et de déterminer les canaux de distributions appropriés.

**Conditions Financières en date du 2 juillet 2024**



**DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME**

*Identifiant d'entité juridique (IEJ) : 969500D4ZCQ66JO1LI43*

Programme d'émission de titres de créance

*(Euro Medium Term Note Programme)*

de 500.000.000 d'euros

**SOUCHE No : 2024-2**

**TRANCHE No : 1**

**Emprunt obligataire d'un montant de 10.000.000 d'euros portant intérêt à taux fixe de 3,789% l'an et venant à échéance le 4 juillet 2036**

Prix d'Emission : 100 %

**CREDIT AGRICOLE CIB**

Accusé de réception en préfecture  
063-226300010-20240702-24\_19761-CC  
Date de télétransmission : 02/07/2024  
Date de réception préfecture : 02/07/2024

## PART 1

### CONDITIONS CONTRACTUELLES

Le présent document constitue les Conditions Financières relatives à l'émission des titres décrits ci-dessous (les **Titres**) et contient les termes définitifs des Titres. Les présentes Conditions Financières complètent le document d'information du 11 octobre 2023 relatif au Programme d'émission de titres de créance de l'Émetteur de 500.000.000 d'euros, qui constitue un document d'information (le **Document d'Information**) et doivent être lues conjointement avec celui-ci. Les termes utilisés ci-dessous ont la signification qui leur est donnée dans le Document d'Information. Les Titres seront émis selon les modalités des présentes Conditions Financières associées au Document d'Information. L'Émetteur accepte la responsabilité de l'information contenue dans les présentes Conditions Financières qui, associées au Document d'Information, contiennent toutes les informations importantes dans le cadre de l'émission des Titres. L'information complète sur l'Émetteur et l'offre des Titres est uniquement disponible sur la base du Document d'Information. Les présentes Conditions Financières et le Document d'Information sont disponibles sur le site internet de l'Émetteur (<http://www.puy-de-dome.fr/conseil-departemental-du-puy-de-dome-63/finances.html>).

- |     |  |  |
|-----|--|--|
| 1.  | Émetteur :   | Département du Puy-de-Dôme   |
| 2.  | (a) Souche :   | 2024-2   |
|     | (b) Tranche :  | 1  |
|     | (c) Date à laquelle les Titres deviennent assimilables : | Non Applicable   |
| 3.  | Devise Prévus :  | euro   |
| 4.  | Montant Nominal Total :                                  | 10.000.000 euros   |
|     | (a) Souche :   | 10.000.000 euros   |
|     | (b) Tranche :  | 10.000.000 euros   |
| 5.  | Prix d'émission :  | 100 % du Montant Nominal Total   |
| 6.  | Valeur(s) Nominale(s) Indiquée(s) :                      | 100.000,00 euros   |
| 7.  | (a) Date d'Emission :                                    | 4 juillet 2024   |
|     | (b) Date de Début de Période d'Intérêts :                | Date d'Emission  |
| 8.  | Date d'Echéance :  | 4 juillet 2036   |
| 9.  | Base d'Intérêt :   | Taux Fixe de 3,789 %   |
| 10. | Base de Remboursement/Paiement :                         | Sous réserve de tout rachat et annulation ou remboursement anticipé, les Titres seront remboursés à la Date de Maturité à 100 % de leur montant nominal. |

11. Changement de Base d'Intérêt : Non Applicable
12. Options de Remboursement au gré de l'Émetteur/des Titulaires : Non Applicable
13. (a) Rang de créance des Titres : Senior
- (b) Date d'autorisation de l'émission des Titres : Délibération n°0.2 du Conseil départemental du 23 juillet 2021
14. Méthode de distribution : Non-syndiquée

#### STIPULATIONS RELATIVES AUX INTERETS (LE CAS ECHEANT) A PAYER

15. Stipulations relatives aux Titres à Taux Fixe : Applicable
- (a) Taux d'Intérêt : 3,789 % par an payable annuellement
- (b) Date(s) de Paiement du Coupon : Le 4 juillet de chaque année non ajusté
- (c) Montant de Coupon Fixe : 3.789 euros pour 100.000,00 euros de Valeur Nominale Indiquée
- (d) Montant de Coupon Brisé : Non Applicable
- (e) Méthode de Décompte des Jours (Modalité **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**) : Exact/Exact-ICMA
- (f) (Date(s) de Détermination (Modalité **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**) : Le 4 juillet pour chaque année
16. Stipulations relatives aux Titres à Taux Variable : Non Applicable
17. Stipulations relatives aux Titres à Taux Fixe/Taux Variable : Non Applicable
18. Stipulations relatives aux Titres à Coupon Zéro : Non Applicable

#### DISPOSITIONS RELATIVES AU REMBOURSEMENT

19. Option de Remboursement au gré de l'Émetteur : Non Applicable
20. Option de Remboursement au gré des Titulaires : Non Applicable
21. Montant de Remboursement Final pour chaque Titre : 100.000,00 euros par Titre de Valeur Nominale Indiquée de 100.000,00 euros

22. Montant de Versement Echelonné : Non Applicable
23. Montant de Remboursement Anticipé
- (a) Montant(s) de Remboursement Anticipé pour chaque Titre payé(s) lors du remboursement pour des raisons fiscales (Modalité **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**), pour illégalité (Modalité 5.8) ou en cas d'Exigibilité Anticipée (Modalité **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**) : 100.000,00 euros par Titre de Valeur Nominale Indiquée 100.000,00 euros
- (b) Remboursement pour des raisons fiscales à des dates ne correspondant pas aux Dates de Paiement du Coupon (Modalité **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**) : Oui

#### STIPULATIONS GENERALES APPLICABLES AUX TITRES

24. Forme des Titres : Titres Dématérialisés
- (a) Forme des Titres Dématérialisés : Dématérialisés au porteur
- (b) Établissement Mandataire : Non Applicable
- (c) Certificat Global Temporaire : Non Applicable
25. Place(s) Financière(s) (Modalité **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**) : Non Applicable
26. Talons pour Coupons futurs à attacher à des Titres Physiques : Non Applicable
27. Dispositions relatives aux redénominations, aux changements de valeur nominale et de convention : Non Applicable
28. Stipulations relatives à la consolidation : Non Applicable

29. Masse (Modalité **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**) : Aussi longtemps que les Titres seront détenus par un seul Titulaire, et en l'absence de désignation d'un Représentant, celui-ci exercera l'ensemble des pouvoirs dévolus à la Masse par les dispositions du Code de commerce, telles que complétées par les Modalités. L'Émetteur devra tenir (ou faire tenir par tout agent habilité) un registre de l'ensemble des décisions adoptées par le Titulaire unique et devra le mettre à disposition, sur demande, de tout Titulaire ultérieur. Un Représentant devra être nommé par l'Émetteur dès lors que les Titres d'une Souche sont détenus par plus d'un Titulaire.

## **OBJET DES CONDITIONS FINANCIÈRES**

Les présentes Conditions Financières comprennent les conditions financières pour l'émission et l'admission aux négociations des Titres sur Euronext Paris décrits dans le cadre du programme d'émission de titres de créance (*Euro Medium Term Note Programme*) de 500.000.000 d'euros du Conseil départemental du Puy-de-Dôme.

## RESPONSABILITÉ

L'Émetteur accepte la responsabilité des informations contenues dans les présentes Conditions Financières.

Signé pour le compte de l'Émetteur :

Par : Cyril Valero-Petelet, Directeur Finances, Evaluation, Gestion, et Adjoint au Directeur Général Adjoint  
Dûment autorisé



## PART 2

### AUTRES INFORMATIONS

#### 1. FACTEURS DE RISQUE

Non Applicable

#### 2. ADMISSION AUX NÉGOCIATIONS

- (a) Admission aux négociations : Une demande d'admission des Titres aux négociations sur Euronext Paris à compter du 4 juillet 2024 a été faite.
- (b) Estimation des dépenses totales liées à l'admission aux négociations : 9.450 euros

#### 3. NOTATIONS ET CONVERSION EN EUROS

Notations : Le Programme a fait l'objet d'une notation AA- par Fitch Ratings Ireland Limited (**Fitch**).

Fitch est établie dans l'Union Européenne et est enregistrée conformément au Règlement (CE) n°1060/2009 sur les agences de notation de crédit tel que modifié (le **Règlement ANC**). Fitch figure sur la liste des agences de notation de crédit publiée par l'Autorité Européenne des Marchés Financiers sur son site internet (<https://www.esma.europa.eu/credit-rating-agencies/cra-authorisation>) conformément au Règlement ANC.

Conversion en euros: Non Applicable

#### 4. INTERET DES PERSONNES PHYSIQUES ET MORALES PARTICIPANT A L'EMISSION

Sauf pour les commissions relatives à l'émission des Titres versées à l'Agent Placeur, à la connaissance de l'Émetteur, aucune autre personne impliquée dans l'émission n'y a d'intérêt significatif. L'Agent Placeur et ses affiliés ont effectué, et pourraient être amenés à effectuer, des opérations liées à leurs activités de banque d'investissement et/ou de banque commerciale avec l'Émetteur, et pourraient lui fournir d'autres services dans le cadre normal de leurs activités.

#### 5. RAISONS DE L'OFFRE ET UTILISATION DU PRODUIT

Raisons de l'offre: Le produit net de l'émission des Titres est destiné au financement des investissements de l'Émetteur

## 6. TITRES A TAUX FIXE UNIQUEMENT - RENDEMENT

Rendement : 3,789 % par an  
Le rendement est calculé à la Date d'Emission sur la base du Prix d'Emission. Ce n'est pas une indication des rendements futurs.

## 7. DISTRIBUTION

Si elle est syndiquée, noms des Membres du Syndicat de Placement : Non Applicable

Si elle est non-syndiquée, nom de l'Agent Placeur : **Crédit Agricole Corporate and Investment Bank**  
12, place des États-Unis  
CS 70052  
92547 Montrouge Cedex  
France

Restrictions de vente - États-Unis d'Amérique : Réglementation S Compliance Category 1 ; Les Règles TEFRA ne sont pas applicables aux Titres Dématérialisés

## 8. INFORMATIONS OPÉRATIONNELLES

(a) Code ISIN : FR001400R583

(b) Code commun : 285223130

(c) Dépositaire(s) :

(i) Euroclear France en qualité de Dépositaire Central : Oui

(ii) Dépositaire Commun pour Euroclear et Clearstream : Non

(d) Tout système de compensation autre que Euroclear France, Euroclear et Clearstream et le(s) numéro(s) d'identification correspondant(s) : Non Applicable

(e) Livraison : Livraison contre paiement

(f) Noms et adresses des Agents Payeurs initiaux désignés pour les Titres : **Uptevia**  
Coeur Défense Tour A  
90-102 Esplanade du Général de Gaulle  
92400 COURBEVOIE - France

(g) Noms et adresses des Agents Payeurs additionnels désignés pour les Titres : Sans objet